



DELCCAS-2016-12-69

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VILLEBON-SUR-YVETTE
SEANCE DU 6 DECEMBRE 2016**

L'an deux mil seize, le six décembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Villebon-sur-Yvette étant assemblé à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur FONTENAILLE.

Présents : Mr FONTENAILLE Dominique, Mme ROUSSEAU Dominique, Mme CATUSSE Eveline, Mme CHARTOL Sandra, Mr CHEVALIER Gilles, Mr DEISS Emile, Mme DEYRIS-BRILLET Marie-Paule, Mr GALAND Jean, Mr HANCART Joachim, Mme MARIE Nicole, Mme MARY Marie-Thérèse, Mme RANC Nicole, Mme VICART Odile, Mme WUILLEUMIER Chantal.

Absents excusés : Mme ABADIE-MARTEIL Claire, Mr SIMON Roger, Mr VAILLANT Régis,

TARIFS DES SERVICES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ANNEE 2017

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2312-1,

Vu la délibération du conseil municipal de Villebon-sur Yvette n°DEL 2016-11-086 en date du 24 novembre 2016, relative à la restauration des services municipaux, appliquant l'indice le plus approprié en fonction des prestations proposées,

Considérant qu'il appartient au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de fixer la revalorisation des tarifs de ses services,

Le Conseil d'Administration

APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE

APPROUVE l'actualisation des tarifs du CCAS pour l'année 2017 comme suit :

ACTUALISATION DES TRANCHES DE REVENUS POUR LES SERVICES AUX RETRAITES : GRILLE GENERALE

Actualisation effectuée sur la base du plafond de ressources pour l'attribution de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA) :

Personne seule : plafond annuel = 9 609,60 € (800,80 € / mois) *

Couple : plafond annuel = 14.918,90 € (1.243,24€ / mois)

*Plafond de ressources actualisé au 1er/04/16.

Tranche de revenus	taux prise en charge	personne seule	couple	particip. Du C.C.A.S	Part de l'utilisateur
A	80%	800,80 ou moins	1243,24 ou moins	80%	20%
B	70%	800,81 à 880,89	1243,25 à 1367,57	70%	30%
C	60%	880,90 à 960,98	1367,58 à 1491,91	60%	40%
D	50%	960,99 à 1041,07	1491,92 à 1616,24	50%	50%
E	40%	1041,08 à 1121,16	1616,25 à 1740,58	40%	60%
F	30%	1121,17 à 1201,25	1740,59 à 1864,91	30%	70%
G	20%	1201,26 à 1281,34	1864,92 à 1989,24	20%	80%

Aucune prise en charge au-delà de la tranche G.

Ces tranches de revenus sont applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-269101200-20161206-DELCCAS20161269-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2016

Cette grille de prise en charge s'applique aux prestations suivantes du CCAS, en totalité :

- Repas au restaurant de la RPA
- Service d'entretien des appartements de la RPA
- Repas à domicile 7 jours sur 7
- Petits dépannages et jardinage à domicile
- Service de transport et accompagnement individuel
- Mandats attribués annuellement
- L'assistance informatique

Et partiellement, selon des tranches définies par le Conseil d'administration, aux prestations suivantes :

- Sorties des retraités

CALCUL SPECIFIQUE POUR LES COUPLES MARIÉS DONT L'UN EST HÉBERGÉ EN EHPAD

Lorsqu'un membre du couple est hébergé en EHPAD, sur présentation des justificatifs appropriés, le calcul sera effectué sur le seul revenu de la personne restant au domicile.

ACTUALISATION DES TARIFS DU CCAS

Les tarifs du CCAS suivront en 2017 une évolution similaire à celle des tarifs municipaux, à savoir :

- Restauration : +2,3%
- Prestations : +1,5%
- Studios RPA : 0
- F 2 RPA : +1,5%
- Hébergement d'urgence : +1,5%

I. LOYERS DE LA RESIDENCE POUR PERSONNES AGÉES ALPHONSE DAUDET Applicables au 1^{er} juillet 2017

Type	2016	2017
F1	666,00 €	666,00 €
F2	697,50 €	708,00 €
Parking	36,50 €	37,00 €

II. TARIFS DU RESTAURANT ET DES REPAS LIVRÉS

Tranches de revenus	Tarif unique restauration 2016	Tarif unique restauration 2017
A	1,90 €	1,90 €
B	2,80 €	2,85 €
C	3,70 €	3,80 €
D	4,60 €	4,75 €
E	5,55 €	5,70 €
F	6,45 €	6,65 €
G	7,40 €	7,60 €
Hors PEC	9,25 €	9,45 €

III. REPAS A THEME AU RESTAURANT DE LA RPA ALPHONSE DAUDET

Tarif 2016	Tarif 2017
12,85 €	13,15 €

IV. PRIX DES BOISSONS AU RESTAURANT DE LA RPA ALPHONSE DAUDET

Boissons alcoolisées	Tarifs 2016	Tarifs 2017	Boissons non alcoolisées	Tarifs 2016	Tarifs 2017
Kir royal	4,35 €	4,45 €	25cl jus d'orange	0,65 €	0,70 €
Kir vin blanc cassis	1,95 €	2,00 €	33cl eau minérale	0,40 €	0,45 €
25cl vin rouge Appellation	2,20 €	2,25 €	café	0,65 €	0,70 €
25cl vin rosé Appellation	2,20 €	2,25 €	thé	0,65 €	0,70 €
25cl vin blanc Appellation	2,20 €	2,25 €	infusion	0,65 €	0,70 €
75cl vin rouge Appellation	6,65 €	6,80 €			
75cl blanc Appellation	6,65 €	6,80 €			
75cl rosé Appellation	6,65 €	6,80 €			
Champagne	22,25 €	22,75 €			
Bière	1,95 €	2,00 €			
Cidre	1,95 €	2,00 €			

V. PETIT DEJEUNER A LA R.P.A.

Tarif 2016	Tarif 2017
1,90 €	1,95 €

VI. SERVICE DE BUANDERIE DE LA R.P.A.

Lavage séchage + produits lessiviels inclus.

Par machine	Tarif 2016	Tarif 2017
	1,60 €	1,65 €

VII. SERVICE DE GROS ENTRETIEN DES APPARTEMENTS A LA RPA

Tarif 2016	Tarif 2017
11,90 €	12,10 €

VIII. SERVICE D'ENTRETIEN DES APPARTEMENTS DE LA R.P.A.

Tranches de revenus	Tarif horaire 2016	Tarif horaire 2017
A	2,40 €	2,45 €
B	3,60 €	3,65 €
C	4,80 €	4,90 €
D	6,00 €	6,10 €
E	7,20 €	7,30 €
F	8,40 €	8,55 €
G	9,60 €	9,75 €
Hors PEC	12,00 €	12,20 €

IX. MOYENS D'ACCES A LA R.P.A.

Type	Tarif 2016	Tarif 2017
Badge	18,80 €	19,10 €
Emetteur	65,70 €	66,70 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-269101200-20161206-DELCCAS20161269-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2016

X. LOCATION CHAMBRE D'HOTES A LA R.P.A

Nuitée	Tarif 2016	Tarif 2017
unité	24,50 €	24,90 €

Une nuitée est calculée de 14H00 au lendemain 11h00

XI. PARKING VISITEURS PAR NUITEE

Place	Tarif 2016	Tarif 2017
unité	3,85 €	3,90 €

XII. ETE CHALEUREUX : Taux de prise en charge par le CCAS

Tranche de revenus	Taux de prise en charge
A	100%
B	100%
C	80%
D	70%
E	60%
F	50%
G	40%

Au-delà de la tranche G, le tarif appliqué est le suivant :

Prestation	Tarif 2016	Tarif 2017
Courses	2,75 €	2,80 €
Appels téléphoniques 7 jours sur 7	0,50 €	0,50 €
Visites à domicile 5 jours sur 7	1,00 €	1,00 €

XIII. SERVICE DE TELEALARME : prise en charge par le CCAS selon le montant de l'imposition sur le revenu.

Tranche	Montant de l'impôt sur le revenu 2015	Prise en charge du CCAS
A	non imposable	100%
B	moins de 503€	66%
C	de 504€ à 1336€	33%
D	de 1337€ et au-delà	aucune prise en charge

A partir de la tranche D, le tarif appliqué est celui déterminé par le prestataire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-269101200-20161206-DELCCAS20161269-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2016

XIV. PETITS DEPANNAGES ET JARDINAGE

Tranches de revenus	taux de prise en charge CCAS	2016		2017	
		Tarif facturé aux usagers 1ère heure	Tarif facturé aux usagers 2ème heure	Tarif facturé aux usagers 1ère heure	Tarif facturé aux usagers 2ème heure
A	80%	6,45 €	4,55 €	6,55 €	4,65 €
B	70%	9,70 €	6,85 €	9,85 €	6,95 €
C	60%	12,95 €	9,15 €	13,15 €	9,30 €
D	50%	16,15 €	11,40 €	16,40 €	11,60 €
E	40%	19,40 €	13,70 €	19,70 €	13,90 €
F	30%	22,65 €	16,00 €	23,00 €	16,25 €
G	20%	25,90 €	18,25 €	26,30 €	18,55 €
Hors prise en charge	0%	32,35 €	22,85 €	32,85 €	23,20 €

Intervention du CCAS limitée à 300 € par an et par foyer.

XV. SERVICE INFORMATIQUE A DOMICILE

Tranches de revenus du C.C.A.S.	Taux de prise en charge CCAS	2016		2017	
		Tarif facturé à l'utilisateur (1ère demi-heure)	Tarif facturé à l'utilisateur (2ème demi-heure)	Tarif facturé à l'utilisateur (1ère demi-heure)	Tarif facturé à l'utilisateur (2ème demi-heure)
A	80%	3,25 €	2,30 €	3,30 €	2,30 €
B	70%	4,85 €	3,40 €	4,95 €	3,45 €
C	60%	6,50 €	4,50 €	6,60 €	4,60 €
D	50%	8,10 €	5,65 €	8,20 €	5,75 €
E	40%	9,70 €	6,80 €	9,85 €	6,90 €
F	30%	11,35 €	7,90 €	11,50 €	8,05 €
G	20%	12,95 €	9,00 €	13,15 €	9,20 €
Hors prise en charge	0%	16,20 €	11,30 €	16,45 €	11,50 €

Prestation facturée à la ½ heure sans excéder 2h par mois, pour un maximum de 6h par an et par foyer.

XVI. TRANSPORT ET ACCOMPAGNEMENT

Tranches de revenus	Taux de prise en charge	prix de l'heure année 2016	prix de l'heure année 2017
A	80%	1,20 €	1,25 €
B	70%	1,80 €	1,85 €
C	60%	2,40 €	2,45 €
D	50%	3,00 €	3,05 €
E	40%	3,60 €	3,65 €
F	30%	4,20 €	4,25 €
G	20%	4,80 €	4,85 €
Hors prise en charge	0%	6,00 €	6,10 €

XVII. LIVRAISON DES COURSES LOURDES

Tarif 2016	Tarif 2017
0,65 €	0,70 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-269101200-20161206-DELCCAS20161269-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2016

XVIII. MANDATS ACCORDES PAR LE C.C.A.S.

4 mandats dans l'année : Pâques, Eté, Saint Côme et Saint Damien, Noël. Ces mandats sont versés aux personnes comprises dans les tranches de ressources A à D selon le tableau ci-dessous :

Tranche de revenus	Allocations 2017
A	106,60 €
B	74,62 €
C	63,96 €
D	53,30 €

XIX. COLIS DU CCAS :

Colis portés aux personnes titulaires de l'ASPA ou relevant de la tranche de revenus A.

Valeur du colis 2017 : 25 €

Trois colis par an : Pâques, Saint Côme et Saint Damien, Noël.

XX. COLIS ATTRIBUES AUX RETRAITES VILLEBONNAIS EN MAISON DE RETRAITE

Colis portés aux Villebonnais accueillis dans les maisons de retraite du Département de l'Essonne.

Valeur du colis 2017 : 25 €

XXI. COLIS ATTRIBUES AUX PERSONNES RETRAITEES EN REMPLACEMENT DU REPAS DES AINES

Un colis en remplacement du repas des aînés aux personnes retraitées en perte d'autonomie : GIR 4, GIR 3, GIR 2 et GIR 1 (dossiers APA) :

Valeur du colis 2017 : 25 €

XXII. TARIFS DE L'ACTIVITE PISCINE SAISON 2017-2018

Catégorie	Nombre de séances	Tarif 2016-2017	Tarif 2017-2018
Villebonnais	10	60,00 €	61,00 €
	15 Dont une gratuite	84,00 €	85,40 €
	20 dont une gratuite	114,00 €	115,90 €
	25 dont deux gratuites	138,00 €	140,30 €
	Ticket vendu à l'unité	6,00 €	6,10 €

AUTRES SERVICES

- 1) **TICKETS TRANSPORT lignes 18 et 19**
Vente limitée à 2 tickets par semaine et par personne titulaire de la carte Villebon Loisirs ou Villebon Services. 50% du tarif en vigueur.
- 2) **PRISES EN CHARGE DU CCAS POUR LES FAMILLES**
- 3) Indexées sur quotients du service scolaire : Revenus inférieurs ou égaux aux tranches A à E selon la refonte du barème des tranches de quotients familiaux du 25 juin 2009.

Tranche	Ressources			Prise en charge CCAS
A	250,00	ou	moins	80%
B	251,00	à	317,00	70%
C	318,00	à	384,00	60%
D	385,00	à	451,00	50%
E	452,00	à	518,00	40%
F	519,00	à	584,00	30%
G	585,00	à	650,00	20%

Aucune prise en charge au-delà du quotient G sauf cas particuliers après étude du CCAS.

➤ **Mode de calcul du Quotient**

Revenus du foyer + prestations familiales - le loyer brut plafonné ou remboursement de l'accession à la propriété plafonné sur les mêmes bases : nombre de parts.

➤ **Calcul du nombre de parts**

1 couple = 2 parts + 1 part par enfant à charge

1 personne seule + 1 enfant à charge = 3 parts (+ 1 part par enfant à charge)

1 part supplémentaire pour une personne handicapée au foyer

L'abattement pratiqué sur les ressources pour le loyer ou l'accession à la propriété sera plafonné selon le tableau ci - dessous.

Nbre pièces	Surface Moy. Habitable en m ²	Prix moyen loyer en €	Prix moyen loyer en € au m ² 2015	Prix moyen loyer en € au m ² 2016
1 pièce	29	536,50 €	18,40	18,50
2 pièces	43	670,80 €	15,50	15,60
3 pièces	63	834,75 €	13,20	13,25
4 pièces	82	1 020,90 €	12,40	12,45

(Source : Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne – juillet 2016)

4) REDEVANCE MENSUELLE DES LOGEMENTS D'URGENCE

Redevance applicable Place G. Nevers, hors contrat particulier.

Année 2016	Année 2017
295,00 €	300,00 €

Les prises en charge du CCAS interviennent à partir d'une prestation de 10 €.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme

A Villebon-sur-Yvette, le 6 décembre 2016,

Dominique FONTENAILLE

Président du Centre Communal d'Action Sociale



(Handwritten signature of Dominique Fontenaille)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-269101200-20161206-DELCCAS20161269-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2016